

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

La stratégie internationale de L'IRFSS Ile –de-France s'inscrit dans une volonté d'anticiper la réforme de la formation de cadre de santé et de développer les filières LMD ainsi que l'axe de la recherche à travers des partenariats sur des Master en France (avec le Conservatoire National des Arts et Métiers et d'autres universités) et en Europe.

Cette stratégie repose sur le développement de coopérations bilatérales avec des universités et / ou des organismes de formation et sur l'incitation des formateurs à présenter des retours d'expérience ou des travaux de recherche dans des colloques nationaux et internationaux.

Notre premier objectif est de développer des coopérations bilatérales pérennes avec des universités/hautes écoles en soins infirmiers inscrites dans le Programme.

Parce que nous avons des principes fondamentaux communs, nous nous appuyons d'abord pour ce faire, sur le réseau international des établissements Croix-Rouge. Le critère linguistique est également pris en compte. Plusieurs de nos formateurs étant bilingues anglais ou espagnol, la participation avec des échanges enseignements est facilitée avec des établissements anglophones et hispaniques. Les référentiels de formation en anglais et espagnol sont privilégiés.

L'existence de projets professionnels d'exercice dans des pays proches culturellement et géographiquement est également un critère pris en compte dans la recherche d'établissements partenaires. En effet, nos formations sont basées sur l'alternance théories-stages et le niveau à atteindre en langue orale comme en langue écrite lorsqu'un étudiant travaille « au lit du malade » est élevé. Aussi, pour permettre à un maximum d'étudiants de profiter et de valider une mobilité dans leurs cursus, nous contractualisons avec des hautes écoles sanitaires en Belgique et en Suisse.

Cette alternance motive la construction, grâce à nos organismes de formation partenaires, d'un réseau de terrains de stage clairement identifiés. Ces terrains sont retenus en fonction de la qualité de leur offre sur le plan pédagogique : diversité des activités proposées, présence d'un dispositif de tutorat formalisé, maîtrise des outils d'évaluation....).

Pour nous aider dans les procédures et les contractualisations, les étudiants en formation de cadre de santé sont sollicités dans le cadre d'élaboration de projet ou d'outils destinés à favoriser et accompagner la mobilité.

Notre second objectif est d'inciter nos formateurs à participer à cette dynamique d'échanges d'expériences en leur permettant de travailler sur d'autres référentiels de formation, de connaître lors de visites de lieux de stage d'autres pratiques et postures professionnelles, d'enrichir leurs connaissances des politiques et des systèmes de santé européens et de participer à des travaux de recherche internationaux.

Pour mettre en œuvre ces 2 axes sur la période 2014-2020, l'IRFSS Ile-de-France souhaite utiliser la mobilité des formateurs comme levier de la mobilité étudiante. Une fois nos partenariats universitaires bien établis par la connaissance réciproque des référentiels, des stages, des obligations réglementaires concernant les validations des parcours formatifs, nous pourrions proposer aux étudiants, selon leurs plus ou moins grandes complexités de construction et de reconnaissance, des mobilités stages et/ou études.

Les échanges d'enseignement seront également facilités, notamment pour les formateurs de formateurs de notre école de cadres de santé.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Notre partenariat avec le conservatoire national des arts et métiers pourrait nous permettre de développer de nouveaux projets en lien avec des universités partenaires d'ici la fin du programme. Cette mise en œuvre est conditionnée à la conclusion de la réforme de la formation de cadres de santé en cours. Selon les décisions réglementaires et les volets d'expertise ouverts, les projets pourraient intéresser les nouvelles pratiques pédagogiques, l'utilisation de situations simulées dans la formation mais également le champ de la santé publique, de l'organisation et la coordination de la prise en charge du soigné, de l'économie de la santé, de la recherche en soins infirmiers ...

Nous étudierons avec tout nouveau partenaire les possibilités d'intégrer dans nos échanges des projets pluri-acteurs de ce type.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Former de futurs professionnels de santé nécessite une réflexion sur les évolutions du système de santé, des modes de prise en charge et les formes d'exercice professionnel. La découverte d'autres modes d'exercice, d'autres logiques de formations, permet d'enrichir cette réflexion, de développer de nouvelles connaissances dans notre domaine d'expertise et d'anticiper davantage les évolutions qui se dessinent à l'horizon 2014 – 2015. (Réforme de la formation des cadres de santé, développement des pratiques avancées...). Nos partenariats dans des pays qui ont une plus longue expérience de la recherche dans le domaine des soins infirmiers ne peuvent que nous aider à moderniser nos enseignements.

Il s'agit d'une opportunité de tendre vers une culture de l'enseignement supérieur en développant les analyses autour des pratiques innovantes, d'études comparatives des systèmes de santé.

La montée en compétences de nos formateurs que les réformes ont enclenchée et que notre politique de mobilité et de recherche accompagne, participe à l'accroissement du niveau attendu des apprenants à la fin de leur cursus, que l'étudiant participe ou non à une mobilité.

L'apport de compétences culturelles et linguistiques, les capacités d'autonomie et d'adaptabilité mises en œuvre dans le cadre d'un échange étudiant et validées dans un Europass sont un atout dans la recherche d'emploi ou la poursuite d'études.

L'accueil d'étudiants étrangers questionne nos équipes dans leur pratique pédagogique comme nos tuteurs de stage dans leur posture soignante et d'encadrement.

L'obligation de transparence des procédures attachées au programme de mobilité presse l'IRFSS à optimiser sa communication interne et externe et la mutualisation des ressources pédagogiques et administratives. La lisibilité de notre institut et son engagement dans le réseau des instituts de formation en soins infirmiers et auprès des partenaires institutionnels en sont renforcées.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)